



Bureau des élections et de la réglementation générale
Missions de proximité
pref-cni-passeports@loire-atlantique.gouv.fr

JUSTIFICATIF POUR MOTIFS PROFESSIONNELS
D'UNE DEMANDE DE PASSEPORT TEMPORAIRE (PASSEPORT D'URGENCE)

Critères de délivrance : uniquement pour un départ imprévu, ne pouvant pas être différé et dans le cadre d'un cas de force majeure

DEMANDEUR :

Nom et prénom : Date de naissance :
Adresse :
Téléphone (obligatoire) :
Êtes-vous titulaire d'un passeport ? OUI NON Date de délivrance :
Si ce titre a été déclaré perdu ou volé, date de la déclaration auprès des autorités compétentes :

EMPLOYEUR :

Nom et adresse de l'entreprise :
Téléphone (obligatoire) : Type d'activité :
Fonctions exercées par le demandeur du passeport :

DEPLACEMENT :

Motif du déplacement professionnel :
Date et lieu de destination :
Pour quelles raisons ce départ ne pouvait-il pas être anticipé ?

Pourquoi ce départ ne peut-il pas être reporté ?

Ce déplacement ne peut-il pas être assuré par un autre salarié ? Pourquoi ?

LISTE DES JUSTIFICATIFS A PRODUIRE A L'APPUI DE LA DEMANDE :

- Copie de la déclaration de perte ou de vol du passeport enregistrée par les autorités compétentes, le cas échéant
- Fiche de paie du demandeur ou copie du contrat de travail
- Copie des billets de transport
- Copie de la convocation ou de la confirmation du rendez-vous, traduite en français, le cas échéant

Date de la demande :

Signature du demandeur

Cachet et signature de l'employeur du demandeur